

Table ronde de haut niveau sur le thème « *Financement de la relance de l'Afrique : trouver des solutions innovantes* »

Objectif

La table ronde réunit des ministres africains des finances, des gouverneurs de banques centrales et des experts pour discuter du thème de la cinquante-quatrième session de la Commission économique pour l'Afrique, à savoir « Financement de la relance de l'Afrique : trouver des solutions innovantes ». Elle est l'occasion pour les ministres d'évaluer le paysage du financement en Afrique et de mettre en commun leurs expériences, d'évaluer les défis et les perspectives et de proposer des mécanismes innovants pour améliorer le financement du développement du continent en qualité et en quantité, le but étant de soutenir la reprise après la pandémie de coronavirus (COVID-19).

Contexte

Les recherches existantes sur les besoins de financement de l'Afrique démontrent systématiquement que le continent a besoin de financements substantiels pour favoriser la transformation structurelle et appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Avant la pandémie de COVID-19, la CEA estimait, dans le Rapport économique sur l'Afrique 2020, à environ 1 300 milliards de dollars par an le coût de la réalisation en Afrique des objectifs de développement durable d'ici 2030.¹ En tenant compte de la croissance démographique, qui devrait être de 43 % sur la période 2015-2030, le montant nécessaire pourrait atteindre 19 500 milliards de dollars. En outre, une somme supplémentaire estimée à entre 18 et 30 milliards de dollars par an sera également nécessaire au cours des deux prochaines décennies pour l'action climatique et l'adaptation aux changements climatiques en Afrique. Selon le Fonds monétaire international, les dépenses annuelles liées aux objectifs devraient augmenter de 285 milliards de dollars par an, au cours des cinq prochaines années, pour assurer une réponse adéquate à la COVID-19.² La hausse des coûts de financement a des répercussions importantes sur la capacité du continent à répondre à ses besoins de développement dans les domaines essentiels que sont les infrastructures, la santé, l'éducation et le climat. L'augmentation du financement exigera des mesures qui permettent de créer des synergies entre financement intérieur et financement extérieur provenant de sources publiques et privées. Au niveau intérieur, le renforcement des capacités de l'administration fiscale et la promotion de la création de la valeur ajoutée seront essentiels pour endiguer les flux financiers illicites et élargir l'assiette fiscale. En outre, le renforcement de la confiance et de la transparence des cadres réglementaires, notamment par la création d'agences de risque de crédit, sera essentiel pour attirer les fonds de pension, renforcer les marchés nationaux de capitaux et améliorer la perception des risques de crédit. Au niveau extérieur, il est impératif, d'une part, d'améliorer l'accès aux financements concessionnels, notamment par la recapitalisation des banques multilatérales de développement, d'autre part, de concevoir une architecture financière mondiale qui soit agile

¹ Rapport économique sur Afrique 2020 : Financement novateur pour le développement du secteur privé en Afrique (publication des Nations Unies, 2020).

² Kristalina Georgieva, Directrice générale du Fonds monétaire international, déclaration au Sommet sur le financement des économies africaines, 18 mai 2021.

et réactive aux besoins de financement des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire vulnérables. Toutefois, c'est le secteur privé qui détient une bonne partie des actifs financiers mondiaux. Les approches de financement mixte qui permettent de réduire les risques et de tirer parti des financements privés, associées à l'approfondissement des marchés secondaires pour les obligations souveraines africaines, seront cruciales pour faire baisser les rendements des euro-obligations et atténuer les vulnérabilités liées à l'endettement. En définitive, le goût du risque des investisseurs sera influencé par les décisions des investisseurs nationaux, y compris les fonds de pension. La mobilisation par le continent de ses propres ressources pour son développement s'impose si l'on veut combler son déficit de financement.

Questions à débattre

Le président de la table ronde peut soulever les questions clés suivantes, entre autres, aux fins de discussion :

1. Quelles mesures les pays africains devraient-ils mettre en place pour attirer les financements du secteur privé ?
2. Comment les pays africains peuvent-ils utiliser leurs droits de tirage spéciaux de manière plus efficace ?
3. Quelles mesures les pays africains mettent-ils en place pour attirer le financement climatique ?
4. De quel type d'appui technique les gouvernements ont-ils besoin ?
5. Lesquelles des mesures de financement proposées trouvent-elles un écho favorable auprès des pays africains ? Quels sont les données d'expérience et les enseignements à retenir en ce qui concerne les mesures de financement ?

Résultats escomptés et recommandations

Sur la base des discussions et des observations des participants, les résultats et les recommandations guideraient les responsables politiques notamment sur les questions suivantes :

1. Comment les décideurs peuvent-ils améliorer la transparence de leurs régimes juridiques et réglementaires afin de réduire les asymétries d'information et d'améliorer la prise de décision éclairée des investisseurs ?
2. Comment les États membres, les partenaires de développement, les banques multilatérales de développement et le secteur privé peuvent-ils soutenir la mise en œuvre du Mécanisme de liquidité et de durabilité, notamment les efforts en faveur de la rétrocession des droits de tirage spéciaux au Mécanisme ?
3. Comment les États membres et les partenaires de développement peuvent-ils soutenir les efforts de recapitalisation des banques multilatérales de développement ?
4. Comment renforcer les capacités des États membres à développer des projets pouvant bénéficier de concours bancaires propres à attirer des investisseurs potentiels ?
5. Comment les États membres peuvent-ils créer un cadre réglementaire propice au renforcement des marchés nationaux de capitaux et encourager les investissements locaux des ressources des fonds de pension.